

/FE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-445 du 18 Novembre 1988

chargeant le Camarade Soule DANKORO,
Ministre de la Santé Publique de
l'intérim du Camarade Ali HOUDOU,
Ministre de la Culture, de la Jeunesse
et des Sports pour compter du 15
Novembre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er :- Pour compter du 15 Novembre 1988, le Camarade Soulé DANKORO, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim du Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports pendant l'absence du Camarade Ali HOUDOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Novembre 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 ANR 2 CPC 6 PPC 2 MCJS-
MSP 6 AUTRES MINISTRES 14 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-Gde Chanc. -ONEPI
3 BN-DAN 2 FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-